

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2024 A 20 H 30**

Date de convocation : 16 / 01 / 2024

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
	Franck FARGIER		Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
	Émilie ARSAC		

**Absent(s) : 4**

**Excusé(s) représenté(s) : 2**

M Alain SABATIER                      représenté par M Teddy GARDES  
Mme Émilie ARSAC                      représentée par Mme Audrey IACONA

**Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD**

## ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération modifications statutaires de la COMCOM Mézenc-Loire-Meygal
- 2 Délibération prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- 3 Délibération demande de subvention DETR 2024 et Région pour aménagement centre-bourg
- 4 Délibération demande de subvention DSIL 2024 pour réseaux Wifi public
- 5 Délibération révision des loyers
- 6 Délibération révision tarif location salle des fêtes
- 7 Questions diverse
  - Échange pour attribution subventions aux associations pour l'année 2024

**Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.**

### **1. Délibération modifications statutaires de la COMCOM Mézenc-Loire-Meygal**

Il s'agit de délibérer sur la restitution aux communes des compétences suivantes :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons de service public et définition des obligations de services au public relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- Création et entretien d'aires naturelles et de loisirs

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention les modifications statutaires de la Communauté de Communes et la restitution aux communes des trois compétences.**

**2. Délibération prime-pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, lors du dernier conseil avait approuvé à l'unanimité le principe de cette prime. Il appartient donc au Conseil Municipal de ce jour d'en approuver l'attribution et le versement après le vote du budget 2024.

Pour percevoir cette prime, les agents doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés avant le 01/01/2023
- Être nommés ou rémunérés au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 01/07/2022 au 20/06/2023
- Cette prime est versée en un versement unique avant le 30/06/2024, au prorata de leur temps de travail et n'est pas reconductible
- Son montant varie de 300 à 800 € brut suivant la rémunération brute perçue

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention Décide :**

- **Le versement de cette prime aux agents remplissant les conditions réglementaires**
- **De prévoir les crédits correspondants au budget 2024 soit 4147,01 €**
- **Que la délibération entre en vigueur pour les paies de mai ou juin 2024**

### **3. Délibération demande de subvention DETR 2024 et Région pour aménagement centre-bourg**

La commune envisage la requalification et la restructuration des espaces publics afin de proposer des aménagements agréables et valorisants, tant pour les habitants et les gens de passage avec pour priorité la sécurisation des déplacements piétons/voitures.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 708 153 € HT. La réalisation se fera en 3 tranches.

Le Maire informe le Conseil que ce projet est éligible à une aide DETR 2024, une aide de la région AURA et éventuellement d'autres aides.

Il est proposé au Conseil de valider le plan de financement prévisionnel de la 1ère tranche soit 566 677 €, tel qu'il apparaît ci-dessous :

COÛT HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
<b>566 677,00 €</b>	DETR 2024	255 000,00 €	45
	REGION AURA	198 337,00 €	35
	FONDS PROPRES	113 340,00 €	20

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 2 Abstentions (T Gardès, A Sabatier) :**

- **Approuve le plan de financement prévisionnel de la première tranche sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.**
- **Autorise le Maire à solliciter la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès de l'Etat pour la DETR 2024 et de la région AURA**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**



**4. Délibération demande de subvention DSIL 2024 pour réseaux Wifi public**

043-214301152-20240223-PV24012024-DE

Reçu le 23/02/2024

Ce projet a pour but de renforcer les services de connexion à Internet par les réseaux Wifi publics gratuits et de les sécuriser entièrement. Le projet se décompose en 2 points importants :

- Wifi publics

Le réseau sera disponible sur la place de la mairie et la salle polyvalente en réseau haut-débit. Il sera filtré et bloquera l'accès à certains sites malveillants. Il permettra d'apporter une connexion de qualité sans souscrire un nouvel abonnement internet.

- Réfection réseau école publique

L'école dispose d'un réseau internet très limité. La réfection du réseau permettra d'améliorer fortement la qualité de la connexion sans-fil dans la salle informatique et surtout de fiabiliser la connexion filaire dans le reste de l'école, grâce au routeur professionnel.

Ce projet peut bénéficier de la DSIL 2024.

Le conseil doit se prononcer sur le plan de financement prévisionnel tel qu'il apparaît ci-dessous

COÛT HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
	DSIL 2024	4 367,70 €	80
<b>5 459,62 €</b>	FONDS PROPRES	1 091,92 €	20
	Total financement	5 459,62 €	100

T Gardès et G Habouzit demandent qu'une vérification soit faite à l'école au niveau de la fibre et du filaire.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 2 Abstentions (T Gardès, A Sabatier)**

- **Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.**
- **Autorise le Maire à solliciter la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès de l'Etat pour la DSIL 2024**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

### 5. Délibération révision des loyers

Le Maire expose qu'il y a lieu d'appliquer aux loyers des logements communaux à compter du 01 / 03 / 2024 l'augmentation des loyers correspondant à la variation annuelle de l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit + 3,50% du 4ème trimestre publié en janvier 2024.

Cette délibération est reportée au prochain conseil par manque d'éléments : nature du bail ' durée du bail...

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce report.**

### 6. Délibération révision tarif location salle des fêtes

Il est proposé au Conseil de revoir la tarification de la location de la salle polyvalente notamment le tarif location week-end avec option ménage pour mise en application à partir du 01/05/2024.

Le Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs suite aux augmentations importantes des frais de chauffage et d'entretien. Il réfléchit aussi sur les moyens à mettre en place pour l'utilisation l'hiver afin de réduire le coût du chauffage (groom hydraulique...).

Location publique grande salle du bas	Montant
Week-end : du vendredi 16h au lundi 8h, sans le ménage	250,00 €
Week-end : du vendredi 16h au lundi 8h, avec le ménage	370,00 €
Location 1 jour ou 1 soirée de 10h à 10h le lendemain, ménage à la charge du loueur	120,00 €
Caution	600,00 €
Location publique petite salle du haut	Montant
Location à la journée, ménage à la charge du loueur	60,00 €
Caution	100,00 €
Location associations de la commune	Montant
3 manifestations par an, ménage à la charge de l'association	Gratuit
Caution	600,00 €
Location matériel	Montant
Table : l'unité	2,00 €
Chaise : l'unité	0,50 €
Caution	100,00 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions (T Gardès, A Sabatier)**

**Approuve la révision des tarifs de la salle polyvalente et charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

## 7. Questions diverses

- Échange pour attribution subventions aux associations pour l'année 2024

Demandes particulières reçues de ASL, Foyer St Jean, Sapeurs-pompiers, radio FM

- Chauffage église

Mettre la chaufferie en sécurité : porte, cloison et plafond coupe-feu

Demande devis pour solliciter la subvention CAP 43

- Local ancien cabinet médical

Lister les travaux à faire pour l'aménager en appartement et solliciter la subvention CAP 43

- Exonération taxe foncière pour les logements neufs présentant une satisfaction d'économie environnementale et énergétique élevée. A voter avant le 29/02/2024
- Lettre de remerciements de la présidente du club du 3ème âge pour remercier la commune de son aide logistique et de son soutien.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15**